

Maintenir le rythme de croissance pour renforcer la compétitivité

Recommandations présentées au Comité permanent des finances de la Chambre des communes du Canada

3 août 2018

Contexte

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain (la Chambre) compte plus de 7 000 membres. Sa mission est d'être la voix du milieu des affaires montréalais et d'agir pour la prospérité des entreprises et de la métropole. La Chambre s'engage dans des secteurs clés du développement économique en prônant une philosophie d'action axée sur l'engagement, la crédibilité, la proactivité, la collaboration et l'avant-gardisme. Elle est le plus important organisme privé au Québec voué au développement économique.

Introduction

Le contexte économique international est marqué par une croissance vigoureuse, qui s'accompagne cependant d'un niveau élevé et croissant d'incertitude. L'économie mondiale devrait croître de 3,8 % en 2018¹, un sommet depuis la récession d'il y a dix ans. L'économie américaine est robuste avec une perspective de croissance de 3 % cette année². Toutefois, l'escalade des mesures protectionnistes entre les États-Unis et ses partenaires commerciaux, le dénouement incertain du Brexit et une hausse des tensions géopolitiques font courir le risque d'un basculement de l'économie mondiale.

Au Canada, après une importante croissance du PIB en 2017, les perspectives, bien que toujours bonnes, sont à la baisse pour 2018. Les analystes prévoient une croissance annuelle du PIB de 2 % entre 2018 et 2020³. Le marché du travail canadien demeure robuste et le taux de chômage se maintient à son niveau le plus faible depuis 40 ans. La contribution des exportations et des investissements à la croissance devrait être supérieure à celle des dernières années⁴, même en tenant compte des droits de douane imposés par les États-Unis et des représailles du Canada. Cette tendance positive est également observée à Montréal, où l'économie croît à un rythme de 2,1 %⁵, et où le taux de chômage a baissé à 6 %. Au cours de la dernière année, Montréal a attiré plus de 2 milliards de dollars d'investissements directs étrangers, principalement dans les secteurs de l'informatique et de l'intelligence artificielle.

Cependant, un scénario d'accélération des tensions américaines avec l'application de nouveaux tarifs, jumelé à une perte de compétitivité fiscale du Canada à la suite de la réforme américaine et à une fin possible de l'ALENA, pourrait avoir un impact sévère sur les perspectives de croissance et le maintien des emplois dans de nombreux secteurs de l'économie du Canada. Ces incertitudes croissantes rendront plus ardu le calibrage de la politique monétaire canadienne au cours des 18 prochains mois.

La possibilité d'une récession mondiale, accompagnée d'une détérioration des relations commerciales avec les États-Unis, explique les inquiétudes grandissantes autour de la situation des finances publiques du pays. La succession de budgets fortement déficitaires et l'absence d'un plan de retour à l'équilibre fragilisent la capacité du gouvernement canadien de s'adapter à un choc économique qui résulterait des facteurs de risque mentionnés précédemment.

Dans ce contexte, la Chambre recommande cinq actions prioritaires :

1. Améliorer la compétitivité du régime fiscal canadien en tenant compte de la réforme américaine
2. Poursuivre les investissements en innovation
3. Accentuer les efforts en matière de commerce international et interprovincial en soutenant plus activement les entreprises et les organismes actifs sur le terrain
4. Accélérer les investissements en infrastructure en mettant l'accent sur la rapidité des décaissements
5. Établir un plan explicite et rigoureux de retour à l'équilibre budgétaire

¹ Banque du Canada, *Rapport sur la politique monétaire*, juillet 2018.

² Idem.

³ Idem.

⁴ Ibidem.

⁵ Conference Board du Canada, « Croissance économique modérée pour les villes du Québec en 2018 », Ottawa, 13 mars 2018.

1. AMÉLIORER LA COMPÉTITIVITÉ DE L'ENVIRONNEMENT FISCAL CANADIEN

L'important allègement fiscal adopté cette année par l'administration américaine a très fortement réduit l'impôt fédéral des sociétés aux États-Unis, tout en abaissant significativement l'impôt sur le revenu des particuliers.

Le taux d'imposition fédéral moyen des sociétés est ainsi passé de 35 % à 21 %. En considérant le taux applicable dans les États, le taux combiné des sociétés américaines se situe désormais en moyenne à 26 %⁶, soit sensiblement le même que celui imposé aux sociétés québécoises (26,7 %). La réforme fiscale américaine réduit ainsi considérablement notre avantage concurrentiel.

Par ailleurs, le Canada a un taux d'imposition des particuliers parmi les plus élevés en Amérique du Nord. Avec un taux de pression fiscale de 11,6 %, le Canada arrive au neuvième rang des pays où l'impôt sur le revenu des particuliers est le plus élevé en proportion du PIB. Ce taux est supérieur à la moyenne de l'OCDE (8,4 %) et des États-Unis (10,5 %).

Le milieu des affaires est particulièrement préoccupé par la perte de compétitivité du Canada face aux États-Unis en matière d'imposition globale et par la capacité à maintenir les investissements privés et à attirer les talents internationaux au pays.

Recommandation n° 1 : Abaisser le fardeau fiscal des entreprises et des particuliers

Le milieu des affaires de la région métropolitaine de Montréal réclame depuis plus d'un an l'application du régime fiscal canadien, en particulier les taxes de vente, sur toutes les transactions en ligne. La situation actuelle, où plusieurs entreprises internationales vendent des produits ou des contenus numériques sans que les taxes soient systématiquement prélevées, crée des iniquités inacceptables en plus de priver les gouvernements d'importantes recettes fiscales. L'iniquité fiscale affecte directement la compétitivité de nos entreprises, déjà bousculées par les nouveaux modèles d'affaires développés par les géants du numérique.

Dans son dernier budget, le gouvernement du Canada a démontré le début d'une ouverture à taxer les géants du Web. Le prochain budget doit être celui du passage à l'action.

Recommandation n° 2 : Systématiser l'application du régime fiscal canadien aux transactions en ligne et, en particulier, s'assurer que les taxes de vente sur les produits et services achetés en ligne soient prélevées

2. POURSUIVRE LES INVESTISSEMENTS EN INNOVATION

Si nous souhaitons développer notre créneau d'excellence en intelligence artificielle, il est primordial d'avoir accès à de très grands volumes de données. L'ouverture des données par toutes les institutions publiques doit être une priorité pour favoriser la recherche et le développement. Cette ouverture doit toutefois être encadrée et intégrer la protection des données personnelles et le droit à l'oubli numérique⁷.

Par ailleurs, il est essentiel de renforcer la sécurité des transactions en ligne afin de protéger les consommateurs. Selon l'enquête sur la perception mondiale des risques du World Economic Forum⁸, les cyberattaques sont considérées comme le risque le plus préoccupant pour les chefs d'entreprise des économies avancées.

⁶ Tax Foundation, « US income corporate tax more competitive », 12 février 2018.

[En ligne : <https://taxfoundation.org/us-corporate-income-tax-more-competitive/>].

⁷ Droit à l'oubli numérique, *Définition et principe du droit à l'oubli sur Internet*, 2017.

⁸ World Economic Forum, « Cyber risk is a growing challenge. So how can we prepare? », janvier 2018.

[En ligne : <https://www.weforum.org/agenda/2018/01/our-exposure-to-cyberattacks-is-growing-we-need-to-become-cyber-risk-ready>].

Recommandation n° 3 : Améliorer l'accès aux données pour stimuler l'innovation des entreprises et renforcer la sécurité des transactions en ligne

L'échange d'information et de données est en croissance fulgurante dans le monde. L'expansion de l'intelligence artificielle, de l'Internet des objets, de l'infonuagique, de la conception 3D et de la gestion des mégadonnées accroît considérablement les flux de données. Nos infrastructures numériques doivent répondre à ces besoins croissants de débit Internet et être modernisées. À cet effet, la technologie 5G doit être déployée pour permettre au Canada de maintenir son avantage concurrentiel.

Recommandation n° 4 : Poursuivre les investissements dans la technologie 5G à l'échelle canadienne

3. ACCENTUER LES EFFORTS EN MATIÈRE DE COMMERCE INTERNATIONAL ET INTERPROVINCIAL

Les tensions commerciales avec les États-Unis, l'entrée en vigueur de l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne et la signature du Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) militent en faveur d'une offensive exceptionnelle pour encourager nos entreprises à diversifier leurs marchés.

La Chambre demande au gouvernement d'accélérer les initiatives qui facilitent l'accès aux marchés extérieurs.

Recommandation n° 5 : Accroître le financement disponible pour :

- soutenir les efforts des entreprises canadiennes sur les marchés étrangers, et plus particulièrement des PME***
- augmenter le nombre de délégués commerciaux dans les pays ciblés***

Recommandation n° 6 : Maintenir le soutien financier aux secteurs touchés par l'imposition des tarifs douaniers américains et s'assurer d'être en mesure de réagir à toute mesure tarifaire américaine additionnelle

Par ailleurs, lors du récent Conseil de la fédération, les premiers ministres des provinces ont milité en faveur d'une intensification du commerce interprovincial. La fluidité des échanges interprovinciaux profiterait à l'économie canadienne et aux chaînes d'approvisionnement des entreprises.

Recommandation n° 7 : Contribuer aux efforts des provinces en levant les barrières au commerce interprovincial

4. ACCÉLÉRER LE RYTHME DES INVESTISSEMENTS DANS LES INFRASTRUCTURES STRATÉGIQUES

La modernisation des infrastructures de Montréal est un immense chantier qui se poursuivra durant au moins une décennie. Les investissements consentis pour les mettre à niveau permettront à terme de renforcer la productivité et d'accroître la compétitivité de l'économie montréalaise. À cet égard, la Chambre demande au gouvernement du Canada de poursuivre ses investissements dans les infrastructures de transport en commun. L'engagement du gouvernement au sujet du prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal doit se concrétiser.

Dans ce contexte, la Chambre invite le gouvernement à accélérer le déploiement de la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC). Le milieu des affaires attend toujours la clarification des processus de demandes de financement pour les projets non sollicités de la BIC et la définition des critères de sélection.

Recommandation n° 8 : Décaisser rapidement les sommes annoncées pour les projets d'infrastructures prioritaires et clarifier les critères ainsi que les processus de la Banque d'infrastructure du Canada

Les dernières années ont été marquées par une croissance spectaculaire des activités du Port de Montréal. Avec l'entrée en vigueur de l'AECG et la ratification prochaine du PTPGP, l'Administration portuaire de Montréal prévoit une hausse de plus de 60 %⁹ des conteneurs à manutentionner.

Il est donc essentiel que le Port puisse développer ses installations et renforcer sa capacité opérationnelle, d'autant plus que ses concurrents¹⁰ sur la côte est nord-américaine ont investi plus de 9 milliards de dollars dans leurs installations au cours des dernières années.

Par ailleurs, l'aéroport Montréal-Trudeau connaît une croissance de son achalandage de 8 % depuis trois ans. Afin de s'adapter à la forte hausse du trafic aérien, Aéroports de Montréal souhaite investir 2,5 milliards de dollars dans ses infrastructures. Toutefois, les leviers de financement de l'institution sont restreints et ne lui permettent pas de mettre en place tous les éléments nécessaires à l'amélioration et à l'agrandissement de ses installations. Ces enjeux de financement sont similaires à ceux de l'ensemble des aéroports canadiens.

Recommandation n° 9 : Investir dans la croissance du Port de Montréal en octroyant des sommes pour soutenir son expansion

Recommandation n° 10 : Rendre plus souple le financement des aéroports canadiens en permettant l'ouverture du capital à des partenaires privés

5. ÉTABLIR DES CIBLES DE RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Le milieu des affaires est de plus en plus préoccupé par l'absence d'un plan crédible de retour à l'équilibre budgétaire. Des finances publiques saines et équilibrées en période de croissance économique procurent une assise solide pour réagir lorsque survient une récession ou un choc économique.

La Chambre réitère avec vigueur sa recommandation de profiter de la conjoncture économique favorable pour adopter un plan rigoureux de retour à l'équilibre budgétaire.

Recommandation n° 11 : Adopter un plan de retour à l'équilibre budgétaire incluant des cibles intermédiaires annuelles

CONCLUSION

Pour renforcer la compétitivité du Canada et maintenir le rythme de croissance de son économie, le gouvernement du Canada doit agir rapidement en poursuivant les investissements en innovation, en diversifiant l'accès aux marchés préférentiels, en accélérant les décaissements pour la réalisation des projets d'infrastructure, en adaptant la fiscalité canadienne à la réforme américaine et à l'économie numérique et, enfin, en retrouvant l'équilibre budgétaire.

¹⁰ Ports de New York-New Jersey, Savannah et Philadelphie.